

Rapport d'activité 2014  
du Centre Exception handicap  
Bibliothèque nationale de France

à l'attention de :

*Madame Fleur Pellerin,  
Ministre de la Culture et de la Communication*

*Madame Marisol Touraine,  
Ministre des Affaires sociales et de la Santé*

# Présentation

Par le décret 2009-131 du 6 février 2009, la Bibliothèque nationale de France a reçu la mission d'organiser les transferts et le stockage sécurisés des fichiers numériques des œuvres imprimées demandés par les organismes d'adaptation agréés et déposés par les éditeurs au bénéfice des personnes handicapées empêchées de lire. Pour répondre à cette mission, elle a mis en service l'application PLATON, la Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques (<http://exceptionhandicap.bnf.fr>) en juin 2010.

Ce rapport présente l'activité et les conditions de dépôt et de mise à disposition des fichiers numériques ayant servi à l'édition d'œuvres imprimées, conformément au décret 2008-1391 du 19 décembre 2008. Il permet de disposer d'une vue d'ensemble sur l'évolution du dispositif depuis sa mise en œuvre en 2010 en présentant des données cumulées, tout en isolant l'activité et les faits marquants propres à l'année 2014.

# Sommaire

Présentation .....	2
Sommaire .....	3
<b>1. Bilan .....</b>	<b>4</b>
1.1 Faits marquants en 2014 .....	4
1.2 Bilan général 2013-2014.....	6
1.3 Approche statistique par type de documents .....	10
<b>2. Axes d'amélioration et perspectives.....</b>	<b>17</b>
2.1 Pistes d'instruction en préparation des évolutions législatives attendues.....	17
2.2 Abonnements : la perspective d'un agrégateur supplémentaire .....	17
2.3 Poursuite des entretiens téléphoniques.....	17
2.4 Reconduction de l'opération « Rentrée littéraire accessible ».....	18

# 1. Bilan

## 1.1 Faits marquants en 2014

### 1.1.1 Réalisation d'une solution d'interopérabilité en réponse à la lettre de mission

Par lettre de mission en date du 27 novembre 2013 émanant conjointement des cabinets des ministres de la Culture et de la Communication et des Affaires sociales et de la Santé, il a été demandé au Président de la BnF et à la Directrice de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) d'étudier conjointement les solutions de rapprochement entre la plateforme PLATON et la BDEA (Banque de données de l'Édition adaptée) administrée par l'INJA. La finalité de cette demande était de favoriser l'interopérabilité entre les deux bases et de limiter les opérations de double saisie par les organismes d'adaptation depuis leurs deux interfaces.

Après concertation et instruction technique entre l'INJA et la BnF début 2014, la réponse donnée à cette lettre de mission s'est traduite par :

- la mise en production par la BnF en décembre 2014 d'un service SRU (*Search Retrieval via Url*) ou web service, qui permet à la BDEA d'interroger en temps réel le catalogue de la BnF enrichi des données d'adaptation de PLATON et de rapatrier l'ensemble de ces données de manière automatique dans la BDEA ;
- la mise en place d'un lien depuis la plateforme PLATON vers le formulaire de la BDEA;
- en complément, pour les organismes qui le souhaitent, la mise en place d'une fonctionnalité leur permettant d'être automatiquement redirigés vers le formulaire de déclaration d'adaptation de la BDEA, une fois leur demande déposée sur PLATON.

Ce dispositif est en cours de test par l'INJA dans le contexte du renouvellement de son système d'information.

### 1.1.2 Rentrée littéraire 2014

L'opération « Rentrée littéraire accessible », proposée pour la première fois en 2013 par le Syndicat national de l'édition (SNE) et financée par le Centre National du Livre (CNL), a été reconduite en 2014 avec le concours de cinq organismes agréés ayant répondu à l'appel à participation (l'Association Lire Sans les Yeux, l'Association Valentin Haüy, BrailleNet, le Groupement des Aveugles et Amblyopes de France, l'Institut des Jeunes Aveugles).

Les éditeurs ont proposé deux listes pour un total de 233 titres (181 titres en juin, 52 en septembre). Les organismes agréés ont formulé leurs demandes sur PLATON, à partir de ces listes. Les éditeurs ont déposé les fichiers source sur la plateforme, après réception des demandes, et les organismes participants ont pu convertir les fichiers éditeurs au format pivot XML Daisy book (DTBook). Les fichiers convertis ont ensuite été reversés sur PLATON, afin que l'ensemble des organismes agréés puissent les adapter et les communiquer aux bénéficiaires.

- 49 éditeurs ont participé à l'opération ;
- 233 titres ont été proposés par les éditeurs ;

- 229 fichiers sources ont été déposés par les éditeurs sur PLATON, dont 197 en XML (86%), 21 en ePub (9%) et 10 en PDF (5%) ;
- 186 fichiers adaptés en DTBOOK ont ensuite été reversés par les organismes participants (81% des titres déposés). D'autres formats pivot ont aussi été déposés permettant une adaptation spécifique en braille.
- En complément, le dispositif a permis la réalisation de 647 adaptations (hors DTBook), dont 33,5 % en braille papier (braille abrégé et braille intégral), 32 % en braille numérique (abrégé et intégral), 17% en Daisy audio, 16,5% en Daisy texte et 1% en gros caractères.

Cette opération a bénéficié d'une bonne couverture médiatique et a été nominée au printemps 2015 pour le prix international « LBF International Excellence Awards 2015 for the Accessible Books Consortium Award for Accessible Publishing ».

### *1.1.3 Fin du marché public de réalisation de Platon*

Lancé en janvier 2013, le marché public à bons de commande passé avec la société Bull afin de poursuivre les développements de la plateforme PLATON s'est achevé le 25 octobre 2014.

Les développements de PLATON entrent désormais dans le cadre du marché d'infogérance de la BnF ou dénommé TMA (Tierce Maintenance Applicative).

### *1.1.4 Entretiens en vue du renouvellement des agréments*

Selon les dispositions législatives en vigueur, les agréments accordés aux organismes habilités à effectuer des adaptations le sont pour une durée de cinq ans. Passé ce délai, la commission d'agrément doit de nouveau examiner l'ensemble des agréments. Afin de préparer le renouvellement des agréments des organismes agréés en 2010 et de mieux connaître les utilisateurs de PLATON, leurs difficultés, leurs attentes ou questions éventuelles concernant le fonctionnement de la plateforme, une campagne d'entretiens téléphoniques a été lancée en 2014. 8 entretiens téléphoniques ont pour le moment été réalisés et une rencontre avec un organisme s'est déroulée à la BnF à l'initiative de l'association en question. La campagne doit se poursuivre au cours du premier semestre 2015 et est l'occasion de développer des rapports de médiation directs entre l'équipe de la BnF et ses interlocuteurs au sein des organismes d'adaptation.

### *1.1.5 Tendances de l'activité : hausse des demandes et des adaptations*

L'année 2014 se caractérise par une très forte augmentation des demandes de la part des associations (près de 40 %) et par une augmentation du nombre des documents adaptés ainsi que du nombre des adaptations.

Phénomène nouveau, cependant, une grande part des demandes formulées en 2014 par les associations n'est pas transmise à l'éditeur car le fichier, déposé antérieurement, est déjà disponible sur PLATON.

Il se confirme enfin que la part du format PDF diminue au profit du XML, du ePub et du format InDesign.

## 1.2 Bilan général 2013-2014

Entrée en service en juin 2010, la plateforme compte au total, fin 2014 :

- 40 organismes agréés ;
- 709 éditeurs inscrits sur la Plateforme PLATON (dont 139 inscrits en 2014) ;
- 15 908 fichiers présents au catalogue PLATON.

Pour la seule année 2014 :

- 7 420 demandes d'organismes, dont 4 051 transmises aux éditeurs ;
- 3 641 documents déposés au titre des demandes de 2014 ;
- 4 438 documents adaptés ;
- 8 229 adaptations produites.<sup>1</sup>

### Bilan 2012-2014

Année	Nouveaux organismes agréés	Demandes des organismes agréés	Demandes transmises aux éditeurs	Documents déposés par les éditeurs <sup>2</sup>	Documents adaptés	Adaptations produites
2012	10	4 308	2 563	2 516	2 230	3 144
2013	7	5 431	4 180	3 787	3 683	6 015
2014	3	7 420	4 051	3 641	4 438	8 229

#### 1.2.1 Accroissement du nombre de demandes

En 2014, le nombre de demandes formulées par les organismes agréés a augmenté de près de 40%.

Cette très forte hausse s'explique par :

- L'agrément de 10 nouveaux organismes entre 2013 et 2014. On observe que les demandes formulées par les associations augmentent fortement après quelques mois de familiarisation avec le service.
- Des demandes plus nombreuses émanant des organismes spécialisés dans l'adaptation de livres scolaires (près de 36% des demandes concernent des livres scolaires).

Environ 50% des associations ont formulé moins de 50 demandes : il s'agit d'organismes nouvellement agréés, de médiathèques et bibliothèques universitaires ou d'associations professionnelles. L'activité d'adaptation des organismes apparaît également bien spécialisée en fonction du type de public, public d'adultes ou de scolaires. Enfin, les demandes formulées par les trois principaux organismes représentent à elles seules 60% du total des demandes.

<sup>1</sup> Un document peut générer plusieurs adaptations de type différent (braille papier et fichier audio DAISY par exemple)

<sup>2</sup> Nombre de documents déposés par les éditeurs sur les demandes formulées par les associations en 2014, à la date du 01 mars 2015, en tenant compte du délai légal des deux mois.

## Répartition des organismes agréés en fonction du nombre de demandes et du public visé en 2014

Nombre de demandes formulées en 2014 par les organismes agréés	Organisme dont plus de 70% des demandes portent sur des livres de littérature générale et essais	Organisme dont plus de 70% des demandes portent sur des livres scolaires	Organisme dont les demandes portent à parts égales sur des livres (hors scolaires) et des livres scolaires
Entre 0 et 50	9	7	3
Entre 50 et 200	3	5	1
Entre 200 et 500	1	8	
Plus de 500	3		

### 1.2.2 Demandes transmises aux éditeurs

Le nombre de demandes transmises aux éditeurs a légèrement baissé par rapport à 2014 (4 051 en 2014 contre 4 180 en 2013).

Le différentiel entre les demandes formulées par les organismes agréés et celles transmises aux éditeurs s'explique par deux raisons principales :

- les demandes n'entrant pas dans le cadre législatif ne sont pas transmises aux éditeurs : c'est le cas pour 340 d'entre elles en 2014 contre 229 en 2013 ;
- lorsqu'un document est demandé plusieurs fois par des organismes, l'éditeur n'est sollicité que la première fois. C'est le cas par exemple pour les titres de littérature générale primés en 2014 (*Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier* du prix Nobel de littérature, Patrick Modiano, a été demandé par 5 associations différentes ; *Charlotte* de David Foerkinos, prix Renaudot, par 4 associations ; et *Pas pleurer* de Lydie Salvayre, prix Goncourt, par 3 associations<sup>3</sup>).

Les livres scolaires sont fréquemment redemandés d'une année sur l'autre par les organismes. De ce fait, seules 27 % des demandes valides de livres scolaires formulées en 2014 par les organismes agréés ont été transmises aux éditeurs. 73 % des titres étaient déjà disponibles sur PLATON. En comparaison, 73% des demandes de livres (hors scolaires) sont transmises aux éditeurs.

### 1.2.3 Dépôt des fichiers numériques par les éditeurs

Près de 90% des demandes formulées en 2014 par les organismes agréés, tous types de documents confondus, ont été suivies d'un dépôt de fichier par l'éditeur. Ce pourcentage est sensiblement identique à celui de l'année précédente.

#### ▪ Délai de dépôt

Le délai moyen de dépôt des titres continue de baisser. Il est de 29 jours en 2014 contre près de 34 jours en 2013.

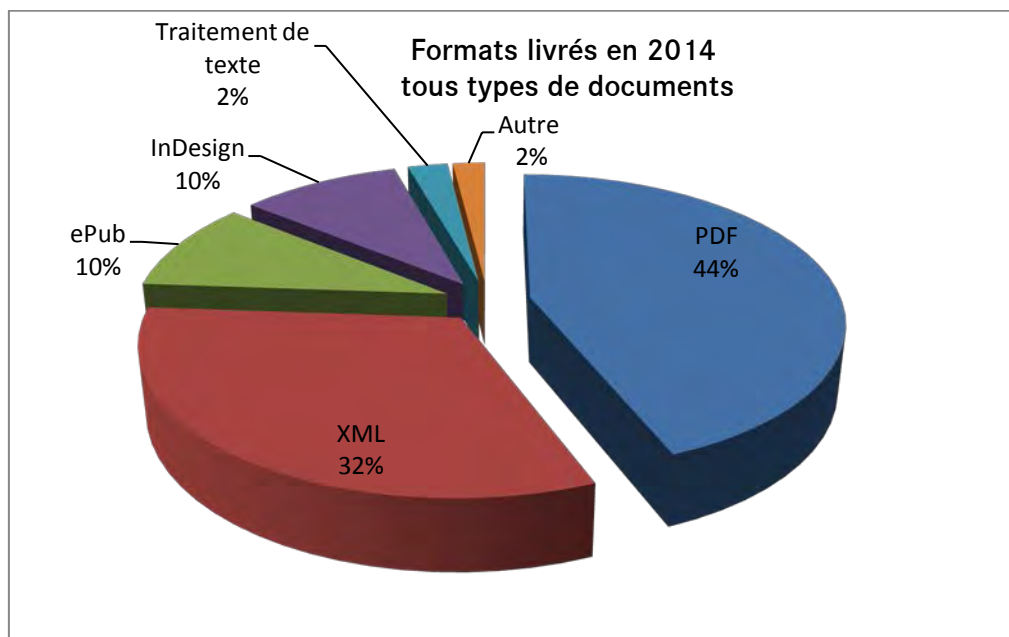
<sup>3</sup> Ces titres ont pu être ainsi adaptés en braille papier (intégral et abrégé), en braille numérique, en Daisy texte, en Daisy audio et en gros caractères.

- *Retards et refus de livraison par les éditeurs*

10% des titres demandés en 2014 n'ont pas été déposés. La moitié de ces cas correspond à un retard de livraison, l'autre moitié à un refus motivé, indiqué par l'éditeur sur la plateforme PLATON (203 refus en 2014 dont 141 pour « absence de fichier numérique »).

Au total, depuis la mise en service de la plateforme en 2010, 317 documents demandés aux éditeurs restent en retard de livraison sur les 14 672 demandes transmises, soit 2% des titres. Les retards concernent 8% des éditeurs ou groupes éditoriaux inscrits (58 sur les 709).

- *Les formats déposés<sup>4</sup>*



La diminution de la part du format PDF, tous documents confondus, se confirme sensiblement (44% en 2014 contre 45% en 2013). Les deux formats qui progressent le plus sont le format ePub (de 8% en 2013 à 10% en 2014) et surtout le format InDesign (de 3% en 2013 à 10% en 2014). Ce format propriétaire de mise en page est effectivement structuré mais peu d'associations l'utilisent en raison de son coût et de la nécessaire formation à son utilisation. Cette difficulté est renforcée par la constante mise à jour des versions du logiciel.

Cependant, dans de nombreux cas, particulièrement pour les livres scolaires, le format InDesign est déposé conjointement avec le format PDF, ce que ne traduisent pas les statistiques qui mettent en relief le format principal de dépôt d'un dossier de fichiers.

#### 1.2.4 *Les adaptations*

Près de 75% des demandes honorées (le fichier demandé est fourni à l'association) ont donné lieu à une adaptation (l'association réalise au moins une adaptation) en 2014.

---

<sup>4</sup> Le format « autre » correspond à une extension logicielle pour MAC.

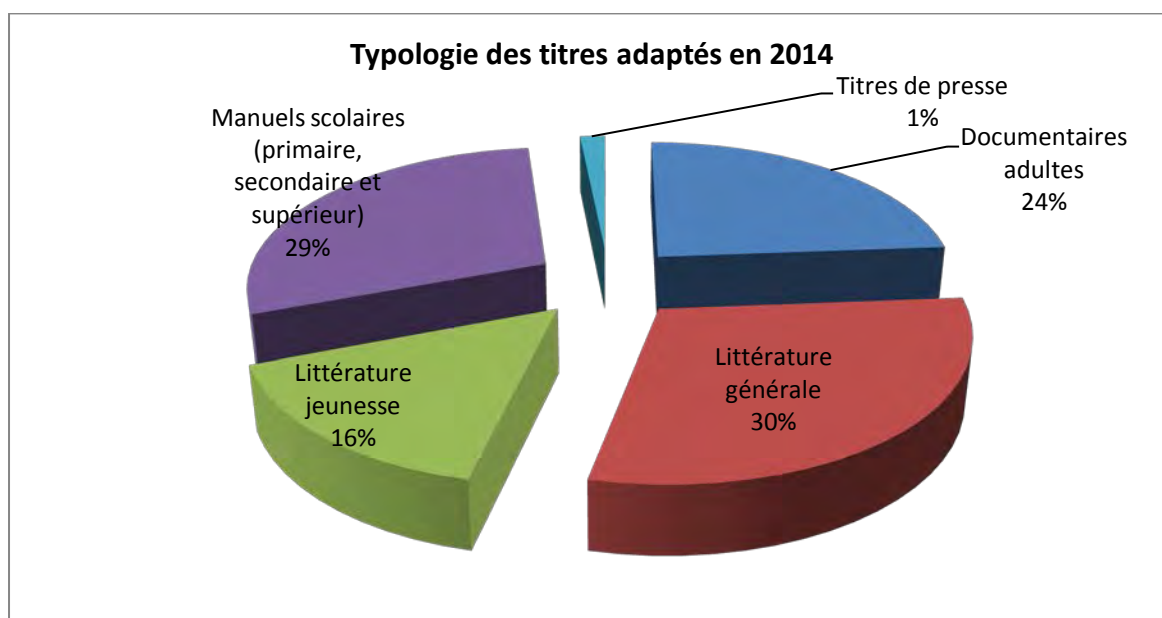


- *Typologie des adaptations*

Les adaptations en 2014 : nombre de titres adaptés par an et par type de document

Type de document	Nombre de documents adaptés	Nombre d'adaptations
Livre	3 112	5 919
Livre scolaire	1 255	2 198
Périodiques	71	115
<b>Total</b>	<b>4 438</b>	<b>8 229</b>

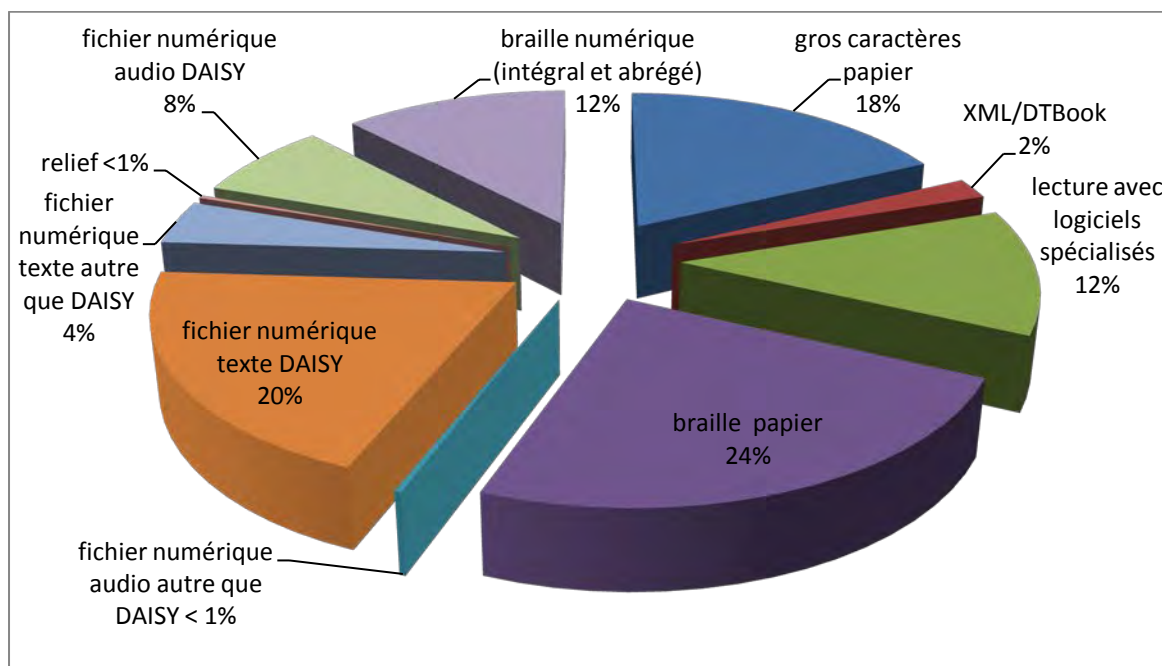
Le nombre de documents adaptés et le nombre d'adaptations a nettement augmenté. En moyenne, un titre livré donne lieu à 1,8 adaptations contre 1,6 en 2013. L'augmentation du nombre de dépôts de titres dans des formats structurés permet en partie d'expliquer cette augmentation du nombre d'adaptations.



La part de la littérature générale dans les titres adaptés en 2014 a diminué de 10%. On note en revanche une hausse des titres de livres scolaires (+ 6%) et de littérature jeunesse (+4%) ayant fait l'objet d'une adaptation.

- *Types d'adaptations produites en 2014*

### Types d'adaptations en 2014



Le braille reste le format d'adaptation le plus utilisé, tous types de documents confondus, et représente 36% de l'ensemble des adaptations, dont 24% pour le braille papier (intégral et abrégé) et 12% pour le braille numérique (intégral et abrégé). 28% des adaptations sont réalisées en format DAISY (DAISY texte et DAISY audio).

## 1.3 Approche statistique par type de documents

### 1.3.1 Livres (hors scolaires)

- *Les demandes*

4 576 demandes de livres ont été formulées par les associations dont 3 201 ont été transmises aux éditeurs. 6 groupes éditoriaux ont reçu plus de 100 demandes chacun pour l'année 2014. Les 20 éditeurs les plus sollicités concentrent plus de 55% des demandes de livres. 2 838 demandes ont été honorées, soit près de 89%.

Les demandes de livres émanent principalement de 3 associations (pour 80 % des demandes).

- *Les dépôts*

- *Délai moyen des dépôts de livres 2012 à 2014*

**Pourcentage des livres déposés dans le délai légal (60 jours) de 2012 à 2014 sur la totalité des demandes :**

Documents	2012	2013	2014
Livrés entre 0 et 10 jours	47%	50%	51%
Livrés entre 11 et 60 jours	31%	30%	29%
<b>Total</b>	<b>78%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>

**Pourcentage des livres déposés hors délai légal ou non livrés de 2012 à 2014 :**

Documents	2012	2013	2014
Livrés entre 61 et 70 jours	2%	2%	1%
Livrés au-delà de 70 jours	11%	7%	8%
<b>Total livrés hors délai</b>	<b>13%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>
<b>Non livrés ou refusés par l'éditeur</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>

Le pourcentage de titres livrés dans le délai légal reste stable (80%). Le délai médian a même tendance à se réduire : plus de la moitié des titres sont livrés dans les 10 jours suivant la demande. Une fois passé ce délai légal, 8% des titres sont livrés au-delà de 70 jours, moyennant des relances répétées du Centre Exception handicap.

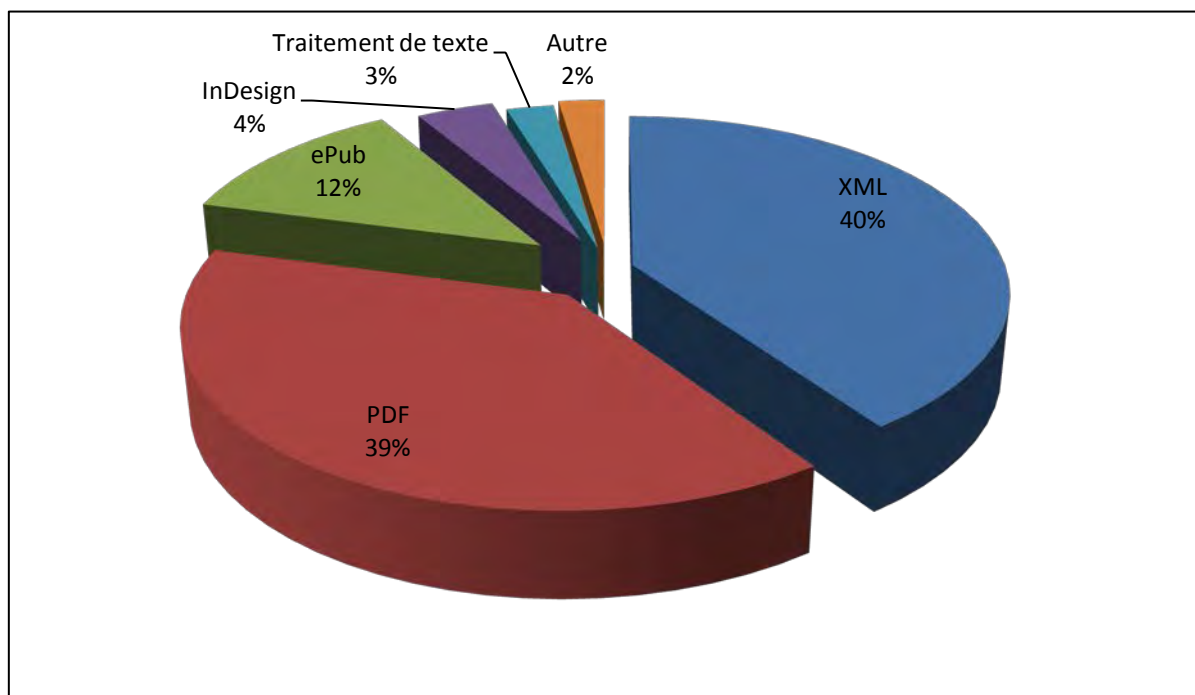
Le nombre de documents non livrés se stabilise autour de 11% après une légère hausse en 2013. 363 titres demandés en 2014 n'ont pas été déposés :

- 146 demandes ont été refusées par les éditeurs (contre 208 refus en 2013) ;
- 217 demandes transmises aux éditeurs sont restées sans réponse. Sur ces demandes, 110 ont été formulées entre septembre et décembre 2014, 51 entre mai et août 2014 et 48 entre janvier et avril 2014.

- *Les formats déposés*

Les 10 éditeurs les plus sollicités pour les livres depuis la création de la plateforme PLATON déposent majoritairement du XML ou du ePub.

**Formats de livraisons des livres en 2014**



▪ *Les adaptations*

**Types d'adaptations de livres en 2014**

Type d'adaptation	Répartition en % des adaptations
Braille abrégé papier	12%
Braille numérique	16%
Braille papier	16%
Fichier numérique texte autre que DAISY	1%
Fichier numérique texte DAISY	27%
Fichier numérique audio DAISY	10%
Gros caractères papier	11%
Lecture avec logiciels spécialisés	2%
XML/DTBook	3%

Le format braille représente 44% des adaptations de livres, devant le format DAISY (37%).

### 1.3.2 Livres scolaires

- *Les demandes*

2 642 demandes de livres scolaires ont été déposées par les organismes sur PLATON et 672 demandes transmises aux éditeurs. 629 titres ont été déposés par les éditeurs, soit près de 94%.

- *Les dépôts*

- *Délai de livraison :*

#### **Pourcentage des livres scolaires déposés dans le délai légal (60 jours) de 2012 à 2014**

Documents	2012	2013	2014
Documents livrés entre 0 et 10 jours	59%	61%	49%
Documents livrés entre 11 et 60 jours	34%	32%	39%
<b>Total</b>	<b>93%</b>	<b>93%</b>	<b>88%</b>

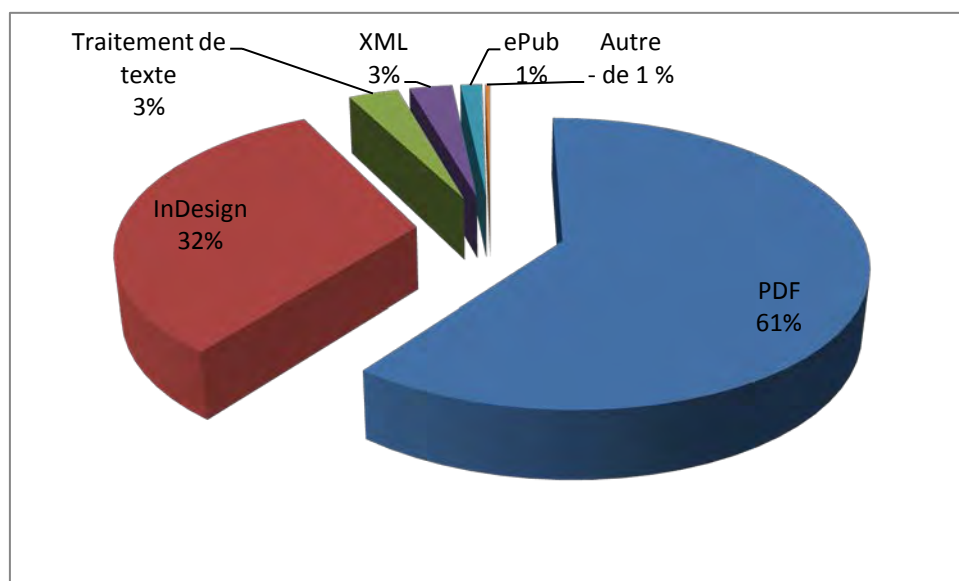
#### **Pourcentage des livres scolaires déposés hors délai légal ou non livrés de 2011 à 2014**

Documents	2012	2013	2014
Livrés entre 61 et 70 jours	1%	1%	2%
livrés au-delà de 70 jours	2%	2%	4%
Non livrés ou refusés par l'éditeur	4%	4%	6%
<b>Total</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>12%</b>

Le délai de livraison moyen pour les livres scolaires du primaire et du secondaire est de 18 jours. En revanche, il est de 46 jours pour les livres scolaires d'enseignement supérieur.

- Les formats déposés

### Formats de livraisons des livres scolaires en 2014



Le format PDF reste le format le plus déposé, mais sa part a nettement diminué en passant de 85% en 2013 à 61% en 2014. La part du format InDesign a progressé de 7% à 32 % pour les livres scolaires, même si comme indiqué précédemment, certains titres sont déposés à la fois en InDesign et en PDF.

- Les adaptations de livres scolaires en 2014

### Types d'adaptations de livres scolaires en 2014

Type d'adaptation	répartition en % des adaptations
Braille abrégé papier	2 %
Braille numérique	1 %
Braille papier	9 %
Fichier numérique texte autre que DAISY	12 %
Fichier numérique texte DAISY	1 %
Fichier numérique audio DAISY	1%
Gros caractères papier	33 %
Lecture avec logiciels spécialisés	40 %
Relief	1%

Les deux types d'adaptations les plus déclarées en 2014, pour les livres scolaires, sont les gros caractères et la lecture avec logiciels spécialisés.

### 1.3.3 Presse

Les demandes de périodiques peuvent être formulées de deux façons : par fascicule selon le même principe qu'une demande de livre et, depuis septembre 2013, par abonnement.

- *Les demandes par fascicules*

La demande de périodiques par fascicules a très fortement augmenté en 2014. 179 demandes de fascicules ont été transmises aux éditeurs.

Sur ces 179 demandes, 86 concernent des numéros de 2 périodiques, *Mon Quotidien* et *Le Petit quotidien*. Quelques numéros de ces titres ont été demandés par une association mais la publication a finalement été déposée quotidiennement par l'éditeur sur son compte FTP, les fichiers étant ensuite intégrés manuellement par l'équipe du centre au catalogue PLATON.

Les 179 demandes portent sur 18 titres de presse dont 10 titres de presse jeunesse, 5 titres de presse magazine et 3 titres de presse professionnelle. Les titres de la presse jeunesse sont en général demandés de manière suivie à l'instar d'un abonnement.

166 demandes ont été honorées par les éditeurs, soit près de 93%.

#### Types de formats déposés en 2014

Type de format	Répartition en % des formats
PDF	72%
In Design	27%
XML	< 1%
Traitement de texte	< 1%

Le PDF reste le format le plus déposé pour les périodiques (72% des fichiers contre 66% en 2013). Le format InDesign est le format le plus déposé pour la presse. La part du XML reste très faible (moins de 1% des titres).

71 fascicules ont été adaptés et 115 adaptations réalisées en 2014 : 53% en braille papier, 46% en gros caractères et 1% pour la lecture avec logiciels spécialisés.

- *Abonnements*

Depuis septembre 2013, les organismes agréés ont la possibilité de s'abonner sur PLATON à des titres de presse. Deux sociétés gérant une plateforme de contenus de presse, EDD et CFC, ont signé un contrat avec la BnF, ce qui facilite la gestion des flux tant pour les éditeurs que pour les organismes d'adaptation.

Par ces contrats, les deux plateformes s'engagent, lorsqu'elles ont été formellement et préalablement mandatées par un éditeur, à s'acquitter en son nom de son obligation de dépôt et à livrer le périodique demandé par les organismes agréés, le jour de sa parution sur la plateforme PLATON, sans qu'il soit besoin de formuler une nouvelle demande pour chaque nouveau numéro.

Comme préconisé par le rapport de la mission de l'Inspection générale des Affaires culturelles sur les publications accessibles<sup>5</sup>, deux rapports d'activité ont été établis par la BnF en 2014 et 2015 respectivement à 7 et 14 mois après la mise en place de ce dispositif, et transmis aux ministères de tutelle concernés. On pourra se référer à ces rapports pour des informations plus détaillées sur le démarrage du dispositif des abonnements.

En décembre 2014, ce dispositif concernait 3 associations pour 17 abonnements et 11 titres de presse. Les fichiers déposés en XML sont adaptés en DAISY audio et braille numérique.

---

<sup>5</sup> Rapport n°2013-12, Exception « handicap » au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique / Ministère de la Culture et de la Communication ; Inspection Générale des Affaires culturelles ; Catherine Meyer-Lereculeur, mai 2013



## 2. Axes d'amélioration et perspectives

### 2.1. Pistes d'instruction en préparation des évolutions législatives attendues

En 2014, la BnF a activement participé aux réunions de concertation organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le but d'améliorer le dispositif existant. A l'issue de cette concertation, plusieurs modifications législatives ou réglementaires du dispositif de l'exception handicap sont susceptibles d'entrer en vigueur courant 2015.

Les évolutions attendues impactant le plus directement la BnF concernent d'abord la réception systématique sur PLATON et la mise à disposition auprès des organismes agréées, des fichiers des manuels scolaires édités après le 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'instruction de cette évolution sera engagée par la BnF dès le premier semestre 2015, sous la forme d'une étude à conduire en concertation avec les éditeurs et les organismes d'adaptation.

Une seconde évolution concerne le dépôt sur PLATON des fichiers adaptés par les organismes et leur mise à disposition et circulation entre organismes agréés aux fins de faciliter la mutualisation. Après adoption du texte législatif, des discussions menées en concertation avec les organismes agréés sur la partie réglementaire permettront d'affiner les modalités de dépôt de ces fichiers. Compte tenu des volumes et de la diversité des fichiers adaptés, la BnF a préconisé lors des réunions de concertation une approche sélective, raisonnée et phasée pour la gestion de ces dépôts dont elle doit pouvoir maîtriser les coûts et les implications techniques.

### 2.2. Abonnements : la perspective d'un agrégateur supplémentaire

Fin décembre 2014, un Groupement d'intérêt économique, le GIE Panoramas Presse Magazine & Professionnelle, représentant cinq des titres en abonnement sur PLATON a mis fin à son contrat avec l'agrégateur de presse EDD.

En janvier 2015, le Centre Exception handicap a pris contact avec le nouveau prestataire du GIE, la société Immanens afin de l'inviter à rejoindre ce dispositif et à déposer à la place des éditeurs de presse, sur mandat de ces derniers, les fichiers des périodiques demandés par les organismes agréés. Les discussions sont en cours et constituent un point d'attention car si des solutions temporaires ont pu être trouvées pour répondre aux besoins des organismes concernés, il est important d'assurer une continuité de service pour les usagers concernés.

### 2.3. Poursuite des entretiens téléphoniques

Afin de poursuivre le recueil de retours d'expérience sur l'utilisation de la plateforme PLATON et d'accompagner ses utilisateurs de manière pédagogique, la campagne d'entretiens téléphoniques sera poursuivie au cours de l'année 2015, prioritairement auprès des structures dont l'agrément arrive à échéance en 2015 et 2016.

## 2.4. Reconduction de l'opération « Rentrée littéraire accessible »

Dans l'hypothèse d'une reconduction de la « rentrée littéraire accessible », l'équipe du Centre Exception handicap est prête à renouveler l'opération dans les mêmes conditions que l'année précédente, en utilisant la plateforme PLATON pour le transfert des fichiers des éditeurs après formulation des demandes par les organismes ayant répondu à un appel à participation. Ce type de coopération en mode projet pourrait être un exemple à suivre pour l'organisation d'une future « rentrée scolaire accessible » dans la perspective des dispositions législatives attendues concernant les livres scolaires.